

La voix de l'industrie du forage au Québec  
Bulletin # 9 – 9 octobre 2018

## Une nouvelle page web pour connaître ses droits et ses obligations en matière de travail

Les employeurs peuvent maintenant connaître leurs droits et leurs obligations en matière de normes, d'équité salariale, de santé et de sécurité du travail, et ce, à partir d'un seul et même endroit sur le site web de la CNESST. En effet, la page [Employeurs et leurs représentants](#) de la section « Santé et sécurité du travail » a été modifiée.

Employeurs et leurs représentants



La **CNESST**  
et vous »

Vous vous demandez comment être en règle avec la CNESST? Voici ce que vous devez faire.



Vos **TRAVAILLEURS**  
et vous »

Vous vous demandez comment être en règle avec vos travailleurs? Voici ce que vous devez faire ou savoir.



Bon à **SAVOIR**  
pour vous »

Vous désirez en savoir plus? Des outils et de l'information complémentaire sont disponibles pour vous.

# CNESST